

Les ouvertures et les fermetures de classes

Ouvertures de classes ou de postes

En élémentaire : 18

Annemasse Camille-Claudé (2 emplois) ; Chens-sur-Léman Le Vernet, Cluses Les Ewües 2 ; Évian centre ; Frangy ; Gaillard Le Châtelet ; Gaillard Les Voirons ; Le Sappey ; Marnaz ; Meythet centre ; Pringy ; Saint-Julien-en-Genevois François-Buloz ; Sallanches Les Vouilloux ; Scionzier élémentaire ; Sillingy Chaumontet ; Thonon-Bains Jules-Ferry (plus un second poste sur une école encore non déterminée).

En maternelle : 10

Annemasse Camille-Claudé ; Annemasse Saint-Exupéry ; Archamps ; Magland Val d'Arve ; Reignier-Ésery Arculinges ; Scionzier Le Crétêt ; Seynod Balmont ; Vers ; Ville-la-Grand Bergerie ; Ville-la-Grand Les Pottières.

Les réserves à l'attribution (selon effectifs) : 9

Annemasse Camille-Claudé ; Beaumont (1 poste sur la commune) ; Chens-sur-Léman ; Perrignier élémentaire ; Poisy chef-lieu maternelle ; Reignier (1 poste commune) ; Rumilly Albert-André Léon Bailly élémentaire ; Saint-Cergues élémentaire ; Saint-Martin-Bellevue maternelle.

Fermetures de classes ou de postes

En élémentaire : 13

Abondance ; Allonzier-la-Caille ; Annecy-le-Vieux Le Lachat ; Annemasse Jean-Mermoz ; Bonneville Les Iles ; Cluses Les Ewües 1 ; Collonges Charles-Perrault ; Domancy Les Gypaètes ; Faverges-Seythenex René-Cassin ; Manigod Pierre-Bozon Leydier ; Passy l'Abbaye ; Sillingy chef-lieu ; Talinges Mélan.

En maternelle : 10

Cluses Sardagne ; Lovagny ; Massingy ; Meythet Cotfa ; Marnaz ; Passy ; Scionzier Crozet ; Seyssel Jules-Coisard ; Val de Chaise école de Cons Sainte-Colombe ;

Les blocages au retrait : 14

Brizon ; Chamonix centre élémentaire ; Châtel ; Cluses Messy ; Doussard ; Éloïse La Prairie ; La Roche-sur-Foron Bois des Chères élémentaire ; Les Houches ; Margencel ; Marignier Le Giffre ; Metz-Tessy ; Saint-Paul en Chablais ; Sciez Les Buclines ; Thorens-Glières élémentaire.

Autres

-Fusion des écoles élémentaire et maternelle du Colovry à Annecy-le-Vieux.

-Regroupement des écoles élémentaire et maternelle, à Messery et à Samoëns.